
BULLETIN MENSUEL
de la
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
du département de l'Aube
Fondée en 1798 (reconnue d'utilité publique par décret du 15 février 1853)
1, rue Chrestien de Troyes, 10000 Troyes <http://societeacademiqueaube.fr>

Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2022
La séance est ouverte à 14 h 45 heures en l'Hôtel de la Société
sous la présidence de M^{me} Catherine Tartre

Membres présents :

Membres résidents, bureau : M^{mes} Tartre, Lehmann. MM. Liez, Framery.

Membres résidents : M^{mes} Louvel, Pernot, Ravel (présente mais n'a pas émargé). Père Roy, MM. Briand, Nicot, Vitu, Mouillefarine, Kaufmann, Fosset.

Membres associés : M^{mes} Perez, Mornat, Dotte, Pontailier, Richard A., Provence, Bartoli, Bélorgeot, Faugère, Johanny, Gatouillat.

MM. Jacquinet, Bibolet, Legris, Sommé, Montrucchio, Daunay, Richard J., Touch, Coste, Dragon, Brun, Lienard, Duray.

Nous avons reçu les excuses de MM. Cotel, Cure et Matthès ainsi que celles de plusieurs membres associés.

En l'absence de M. José Cotel, secrétaire adjoint actuellement souffrant, et conformément à l'article 19 du règlement, M^{me} la Présidente désigne Monsieur Philippe Brun, MA, secrétaire de séance. Ce dernier accepte.

M^{me} la Présidente signale qu'elle a reçu le 27 octobre de M. Saint-Paul, MR, un courriel de protestation sur plusieurs points du dernier PV de séance qu'il juge « bâclé » et « faux » car les « protestations suivant votre annonce de l'abrogation du règlement de 2020 » n'ont pas été mentionnées. M^{me} la Présidente n'a pas « abrogé » le règlement de 2020, elle a signalé que s'étant aperçue qu'il n'avait pas fait l'objet d'une demande de décret d'application il n'était pas valide et ne pouvait pas être appliqué. Les protestations de plusieurs MR n'ont pas été signalées dans le bulletin à la demande de la majorité des membres du Bureau afin de ne pas nourrir une polémique aussi inutile que préjudiciable à l'image de la SaA. Il insiste sur le « manque de considération dans lequel vous tenez les membres associés car les noms des MA excusés ne figurent pas dans le bulletin ». Ceci s'explique par le fait que les MR sont tenus d'assister aux séances sous peine d'exclusion à l'issue d'une année d'absence sans excuses. Il n'en n'est pas de même des MA qui sont libres de participer ou non et peuvent très bien ne jamais assister aux séances tout en gardant leur statut de MA s'ils paient leur cotisation. Il ajoute « ces statuts que vous invoquez [...] vous les violez effrontément en cumulant les fonctions de présidente et de secrétaire ». M^{me} la Présidente a effectivement signé le dernier bulletin (mais en qualité de présidente et non de secrétaire) afin d'aider M. le secrétaire adjoint qui ne maîtrise pas bien l'outil informatique. Elle rappelle que pendant toute la durée de son mandat de président

M. Fosset avait conservé son poste d'archiviste sans susciter les protestations de qui que ce soit.

M^{me} la Présidente a également reçu par courriel du 15 novembre de Monsieur Terrillon, copie des protestations de 18 membres résidents, protestations basées sur la prétendue « abrogation » du règlement de 2020. Dix-sept, sur le même modèle, sont signées par M^{mes} et MM. Baudin Arnaud, Briand Charles, Capet Guy, Cordebar Colette, Fosset Robert, Gaudy Solange, Humbert Jean-Louis, Kaufmann Daniel, Lehmann Nicolle, Mahot Gérard, Mouillefarine José, Pauvre Solange, Petit Bernadette, Ravel Geneviève, Saint-Paul Gérard, Terrillon Jean-Claude, Vitu Michel. Une 18^e protestation signée par M. Cure Guy est personnalisée et plus nuancée. M^{me} la Présidente souligne que 11 des 18 signataires de cette protestation n'assistaient pas à la séance du 21 octobre.

Puis M. Terrillon se lève et, sans avoir obtenu la parole, lit un communiqué dont copie est annexée au bulletin. À l'issue de cette lecture, M. Terrillon, suivi par M^{me} Lehmann, MM. Fosset, Kaufmann, Mouillefarine et Vitu, se lèvent et quittent la salle des séances.

M. Jean-Marie Nicot, MR, président de la section Agriculture et Économie rurale demande la parole qui lui est accordée. Il lit un communiqué dont copie annexée où il développe les arguments juridiques qui confirment que le règlement de 2020 n'est pas applicable.

En conclusion :

Le compte-rendu du 21 octobre 2022 n'est pas adopté

Informations

► M^{me} la Présidente informe les membres de la SaA qu'elle a transmis, la veille 17 novembre, à Mme la Préfète de l'Aube l'ensemble du dossier car il s'agit d'un dossier juridique qui n'est pas dans ses compétences. De plus la politique du siège vide exercée par les membres résidents protestataires dans le but de faire appliquer un règlement illégal, bloque le fonctionnement normal de la SaA. Le conseil départemental ainsi que la mairie de Troyes ont eu copie du dossier en qualité de contributeurs au fonctionnement de notre Société. Les retours seront communiqués dès qu'ils seront connus.

► **Décès** : Mme Arlette Hussenet, MA, qui devait assurer la conférence du 2 novembre sur Cussangy, nous informe que son mari est décédé le 31 octobre. Nous lui adressons, ainsi qu'à ses enfants, nos condoléances attristées.

► La Société a été représentée :

- Aux cérémonies commémorant à Troyes le 103^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.
- Le 17 novembre, à la préfecture à une réunion pour promouvoir l'offre culturelle dans le département. Cette réunion s'adressait surtout aux représentants de l'Éducation nationale et aux collectivités locales, cependant si nous avons un projet incluant la jeunesse nous pouvons le proposer.

► Salon du livre de la Louptière-Thénard les 12 et 13 novembre : nous avons fait une recette de 119 €. Nous remercions l'équipe qui était sur place les deux jours.

► Conférences du mercredi

- Le mercredi 7 novembre M. Rémy Huth, MA, présentera l'évolution historique et économique de son village : Courteron. Nous le remercions vivement d'avoir accepté de remplacer M. Michel Collon qui n'était pas prêt.

► **Dons d'ouvrages** :
▪ Centre européen d'études bourguignonnes, tome n° 61, 2021, Rencontres d'Enghien, 24, 27 septembre 2020, *Entre réel et imagerie, les animaux dans l'histoire, l'art et la littérature à l'époque bourguignonne*.
▪ Centre européen d'études bourguignonnes, tome n° 62, 2022, *Loyauté et trahison dans les pays Bourguignons et*

voisins, XIV^e au XVI^e s. ▪ *Cimetière et concessions funéraires*, don de l'auteur Mme Myriam Provence ▪ *Si Pont-Sainte-Marie m'était contée*, don de l'auteur M. Christian Coste, avec le concours de M^{mes} J. Pinkowicz et C. Plaquevent ▪ *de 1933 à 2017, Alain Richard en quelques mots* par Angelina Richard ▪ *Alain Richard, le peintre de 1933 à 2017* (biographie) par Angelina Richard.

► **Les publications reçues** : Publications concernant l'Aube : *L'Aube Nouvelle* n° 118, automne 2022 ▪ *L'Echo Nogentais*, n° 45, juillet 2022 ▪ *Annales de la Société Historique de Bar-sur-Aube et du pays Baralbin*, n° 4, 2021 ▪ *ADM (Amis des Musées d'art et d'histoire de Troyes) Infos* n° 34, septembre à décembre 2022 ▪ *Académie troyenne d'études cartophiles*, novembre 2022.

Autres publications : Société de Tournus, tome CXX, année 2021 ▪ *La Diana*, tome LXXXI, n° 3, 3^e trimestre 2022 ▪ *Bulletin de la Shal*, Langres, 3^e trimestre 2022, tome XXX, n° 428 ▪ *Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, n° 190, 2022 ▪ *La Lettre de Cantal Patrimoine*, n° 46, octobre 2022 ▪ *Société de Borda*, année 2022, 147^e année, 3^e trimestre, n° 547 ▪ *Lemouzi*, AG 2021, Corrèze, 8^e série, n° 229, 2021-2022.

► Élection d'un vice-président en janvier 2023

Les sections Agriculture et Économie rurale et Sciences et Archéologie doivent se réunir pour examiner la ou les candidature(s) reçue(s) au poste de vice-président à pourvoir en janvier prochain afin de juger de sa (leur) recevabilité avant l'élection du 20 janvier 2023.

► Vacance de sièges

Le fauteuil de Monsieur Claude Fricot, en Sciences et Archéologie, est déclaré vacant. Nous rappelons que dans cette même section le fauteuil de M. Michel Maillard est toujours vacant. Le fauteuil de Madame Madeleine Coppens en Lettres et Histoire est également vacant.

► Élection de membres associés

Trois candidats étaient présentés mais en l'absence de membres résidents en nombre suffisant les élections ne peuvent avoir lieu.

Communications :

Monique Louvel, MR : les femmes peintres, Jeanne George, 2^e partie

Édouard de Saint-Phal, MA : les derniers comtes de Bar-sur-Seine de la famille du Puiset, vicomtes de Chartres (6^e partie)

Angelina Richard, MA : le peintre Alain Richard

Prochaine séance le 16 décembre 2022 à 14 h 45, hôtel de la Société

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2022.
- Informations.
- Présentation des collections de la médiathèque Jacques-Chirac par M. Berquet en ce qui concerne le fonds ancien et Mme Pivot pour les images numérisées. Nous les remercions vivement de nous présenter ces fonds très riches et pas suffisamment connus.

• Communications :

- Les membres de la SaA « Morts pour la France » pendant la guerre 1939-1945, dont le nom figure sur la plaque de marbre dans la salle des séances par Françoise Pillot-Sassinot, MR.
- Quelques ateliers de sculpteurs aux XV^e et XVI^e s. par Jean-Luc Liez, MR.